

Délibération n° D2025/05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Date de convocation : 25 mars 2025

Date de l'affichage de la convocation : 25 mars 2025

En exercice : 12

Présent(s) : 08

Absent(s) : 04

Pouvoir(s) : 01

Le huit avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, JOSSELIN Valéry, LEPILLET Sonia

Absents excusés : RICHARD Thierry, MATHYS Mickaël

Absents : FLAMAND Isabelle, BREGARD Michel

Secrétaire de séance : PETIT Emeline

Pouvoirs : RICHARD Thierry donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

➤ **Objet : Bon secours**

Vu La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite la loi NOTRe) qui instaure une simple faculté et non plus une obligation, pour les communes de moins de 1500 habitants, de disposer d'un CCAS,

Vu la délibération n°2019-01, portant sur la dissolution du CCAS au 31 décembre 2018, et la compétence transmise au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **D'attribuer** un bon de secours en argent d'une valeur de 80€ pour les personnes de 70 ans et plus ainsi qu'à celles titulaires d'une carte d'invalidité de 50% et plus, pour l'année 2025,
- **De verser** la somme sur le compte bancaire des intéressés,
- **D'inscrire** les crédits au budget de l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

